

Avis Financier

AMUNDI DYNAMIQUE CLIMAT

Les porteurs de parts du fonds commun de placement (FCP) AMUNDI DYNAMIQUE CLIMAT (Part P-C : FR0013379336 ; Part R-C : FR001400T753 ; Part I-C : FR0013379302 ; Part I USD-D : FR0014001NF4 ; Part PERI-C : FR0013436052 ; Part S2-C : FR0013379344 ; Part S2-D : FR0013379369) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes à compter du 30 juin 2025 :

Dans la lignée de l'ambition d'Amundi de vous proposer une gamme de fonds bénéficiant d'une stratégie de décarbonation et de contribution à la transition climatique, votre fonds connaîtra une modification de sa stratégie de gestion. Bien que bénéficiant déjà d'un double objectif : financier et extra-financier, la stratégie de gestion de votre fonds va évoluer. :

L'équipe de gestion s'appuiera sur deux stratégies complémentaires :

- Réduction de l'intensité carbone : cette stratégie vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des investissements, notamment en privilégiant les entreprises qui se sont engagées à modifier leur modèle d'affaire afin de s'aligner progressivement sur une trajectoire de « décarbonation » compatible avec l'objectif Net Zéro¹. Cette stratégie s'efforce pour chaque classe d'actif investie d'avoir une intensité carbone inférieure à celle d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark¹) représentatif de cette classe d'actifs.
- Contribution à la transition climatique : cette stratégie a pour but d'accélérer le déploiement de produits, technologies, projets et services qui contribuent à la transition vers une économie mondiale bas-carbone (sociétés cotées actives dans les énergies renouvelables, obligations vertes¹, etc.). Les investissements réalisés au sein de cette stratégie ont pour objectif un ou des thèmes relatifs à la transition énergétique et écologique.

L'indice utilisé pour apprécier la performance a posteriori et utilisé pour le calcul de la commission de surperformance est modifié comme suit : l'indice composite 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index sera remplacé par l'indice composite suivant : 37,5% MSCI ACWI Index (en euros, dividendes nets réinvestis) + 37,5% MSCI ACWI Index (en euros, dividendes nets réinvestis, avec couverture des expositions aux devises des marchés développés) + 25% Bloomberg Euro Aggregate Index.

Enfin, votre fonds n'exclura plus les émetteurs notés « E » et « F » (sur l'échelle Amundi allant de A, la meilleure note, à G, la moins bonne note)² mais seulement les émetteurs notés G :

¹ Voir la définition des indices et terminologies dans le glossaire joint en dernière page

² La politique d'investissement responsable est disponible sur le site de la société de gestion via le lien suivant :

https://www.amundi.fr/fr_part/publication-d-informations-en-matiere-de-durabilite

Extrait de l'approche extra-financière :

Avant	Après
L'équipe de gestion exclut également les émetteurs notés F et G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur en dessous de F alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.	L'équipe de gestion exclut également les émetteurs notés G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur à G alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions et sera disponible à compter du 30 juin 2025.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre FCP AMUNDI DYNAMIQUE CLIMAT disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

GLOSSAIRE

Climate Transition Benchmarks (CTB) : ces indices ont été créés par la Commission Européenne pour mesurer l'alignement des investissements sur une des trajectoires compatibles avec la décarbonation de l'économie nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Ces indices CTB visent à réduire l'intensité carbone d'un univers d'investissement de référence (représenté par l'« indice parent ») tout en cherchant à minimiser les exclusions vis-à-vis de l'indice parent : à la date de mise en œuvre de la stratégie dite « d'Alignement Net Zéro », la trajectoire de décarbonation consiste en une réduction initiale de 30% par rapport au niveau de référence retenu pour l'indice parent, puis une réduction progressive minimum de 7% par an en moyenne.

Objectif net zéro : l'objectif « net zéro » vise à contrebalancer, à l'échelle du globe, toute émission de gaz à effet de serre (GES) issue de l'activité humaine par des séquestrations de quantités équivalentes de CO₂, c'est-à-dire leur maintien en dehors de l'atmosphère sur le long terme. En d'autres mots, il s'agit de séquestrer autant de carbone que nous en émettons de manière à stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et limiter ainsi l'augmentation de la température globale de la planète (source : ADEME).

Il est nécessaire d'atteindre le net zéro au niveau mondial à l'horizon 2050 pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation des températures significativement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

Obligations vertes : obligations dites « green bonds » qui ont pour objectif de financer des projets visant un bénéfice environnemental.

Pour trouver d'autres définitions de termes techniques relatifs aux placements financiers, vous pouvez consulter le lexique présenté sur le site internet suivant : https://www.amundi.fr/fr_part/decrypter-les-principales-notions-de-l-investissement